

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°60/2017**

**Objet : Arrêté prescrivant la suspension de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme en cours de modification.**

**Le Maire de la Commune de Septeuil,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant sur la réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, sous-section n°18 « suspension d'enquête »,

**Vu** l'arrêté municipal n°40-2017 prescrivant l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme en cours de modification, du 3 mai 2017,

**Considérant** que le dossier est susceptible de comporter des modifications substantielles : des vérifications techniques sont programmées concernant les lisières et les surfaces des espaces boisés classés situés sur le site de la Tournelle,

**Considérant** que la population doit être informée en toute clarté,

Après avoir recueilli l'avis de M. Guy POIRIER, commissaire enquêteur, qui n'a pas formulé d'objection,

**ARRETE**

**Article 1 :** L'enquête publique ouverte par arrêté du 3 mai 2017 portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme, est suspendue.

**Article 2 :** La permanence du commissaire enquêteur prévu le lundi 26 juin 2017 est annulée.

**Article 3 :** Cet arrêté sera publié sur les panneaux des annonces officielles et sur le site internet de la ville.

**Article 4 :** Le public sera informé par voie de presse et par affichage ainsi que sur le site internet de la ville des modalités de la poursuite de l'enquête.

**Article 5 :** Le maire de Septeuil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, à Monsieur le Préfet des Yvelines, à Madame la Présidente du Tribunal de Versailles et à Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à SEPTEUIL, le 14 juin 2017

Valérie TETART  
Adjointe au Maire

